

Etréchy

ensemble et solidaires

ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES
13 rue sire de Brisset, 91580 ETRECHY
07-82-80-66-13 etrechyensembleetsolidaires@gmail.com
<http://www.etrechyensembleetsolidaires.fr/>

Etréchy, le 19 octobre 2016.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE OBSERVATIONS DU GROUPE .E.E.S.

Parce que la sécurité ne vise pas que la dénonciation de la petite délinquance que certains portent en étendard, notre groupe a déjà fourni aux Strépiñiacois des pistes de réflexion.

Dans notre programme 2014/2020, page 13, "*plans d'alerte en cas de catastrophe et exercices*" étaient envisagés pour assurer la sécurité des Strépiñiacois.

Nous sommes heureux de voir enfin la majorité se saisir de ce sujet, car que pouvons-nous (nous, élus des Strépiñiacois) leur proposer pour assurer leur protection dans le cas de figure où leur environnement direct est menacé ou détruit ?

L'imagination de tout un chacun peut être sollicitée et des scénarios simples peuvent être envisagés : que fait-on après une tornade ayant détruit cinq pavillons ? après qu'un camion fou ait dévasté le marché un dimanche matin ? après un déraillement de train de citernes d'ammoniaque ? après une coupure des communications électroniques (IEM) ? **Même seulement sur le papier d'un PCS, quelles réponses crédibles, Etréchy est capable de formuler ?**

Définissons d'abord les buts du plan de sauvegarde communal :

- a) diagnostiquer,
- b) protéger,
- c) rassurer et éviter un climat anxieux "en se réappropriant notre espace commun de vie, qu'il ne soit plus perçu comme une source continue de dangers ou d'agressions, mais comme un lieu où la collectivité apporte de la protection"*.

Remarques sur le projet de délibération 063/2016, Conseil municipal du 21 octobre 2016. Insuffisant, le PCS a beaucoup besoin d'être amélioré et complété pour dépasser la trame d'un copié-collé applicable à n'importe quelle Commune agrémenté de quelques textes réglementaires ou d'un catalogue de mesurées se résumant au final à : "soyez prudents !" ou "écoutez la radio".

Débat

Non spécialistes de la gestion de crise, nous nous permettons de suggérer ces premiers ajouts.

1. Les risques naturels.

Intempéries. Quelles sont les capacités d'accueil de notre Commune en cas d'intempéries exceptionnelles : moyens humains, moyens matériels, moyens d'hébergement ? Un seul exemple : combien

la Commune dispose-t-elle de lits de camp et quelle capacité a-t-elle pour nourrir 100 sinistrés ? Quel est le délai prévisible de leur mise en œuvre ?

Risques d'inondation : il serait peut-être plus simple de ne plus construire en zone inondable en cédant à l'argent facile plutôt que de faire des plans pour soigner les chocs post-opératoires.

2. Les matières dangereuses.

Il n'y a donc que le gazoduc qui peut poser problème dans Etréchy ? *"Nous sommes sur des trajets de transports potentiellement dangereux (RN20, voie ferrée, avions), sommes-nous prêts à faire face à un accident majeur (structures d'accueil, capacité d'hébergement, moyens techniques et humains) ?"*

Un recensement de nos entreprises utilisant ou stockant des matières dangereuses existe-t-il sur la Commune ? Ont-elles des capacités d'auto-confinement ? Quel est le rayon de destruction et/ou d'impact potentiels de leurs matières dangereuses ? Quels sont les moyens communaux pour assurer une évacuation même limitée (transport, hébergement, moyens humains) ?

Certes, rien n'oblige les entreprises à se déclarer sur ce sujet en Mairie, mais un effort pour les sensibiliser au civisme et à la protection des riverains doit être entrepris.

Autre exemple, qui, à moindre échelle, ne peut être occulté avec les accidents domestiques (bonbonne de gaz, produits chimiques) : *que faire si un jour notre propre maison brûle si nous n'avons pas d'attache familiale à proximité ?* La Commune dispose-t-elle d'au moins un logement pour faire face à un sinistre touchant un particulier sans possibilité de faire appel à sa famille ou ses amis ?

3. Autres cas.

D'autres cas de catastrophes peuvent exister : coupure d'énergie, coupure ou pollution de l'eau notamment : quelles sont les directives à suivre ? Peut-on recenser les groupes électrogènes ? les récupérateurs d'eau ? Y a-t-il un stock de nourriture sèche ? des pastilles de purification d'eau ? des lits de camp ? Quelle serait l'autonomie de notre Commune à envisager en cas de coup dur ? Quels sont les moyens disponibles s'il faut évacuer 10, 50, 100 Strépiacois ?

4. L'information et les moyens d'alerte.

Nous avons l'existence d'une structure radiophonique sur notre Commune (Larémi), elle était rustique et performante pour ce type d'évènements : elle aurait pu être un élément essentiel en cas de rupture des communications et d'énergie.

Usage de la sirène : communiquer dans chaque mensuel municipal la signification et la conduite à tenir.

5. Les moyens humains.

Revoir la notion de "référents" de quartier de manière à ce qu'ils puissent, au moins dans un premier temps, recenser les besoins les plus urgents. Mettre la Commune en capacité d'assurer sa propre sauvegarde. *"Des cours de secourisme gratuits pour tous avec des horaires adaptés de manière à ce que beaucoup de nos concitoyens puissent porter secours (après-midi pour les retraités, soirée ou samedi matin pour les plus jeunes). Stages pour les agents communaux".*

Le report du vote de cette délibération est indispensable pour pouvoir compléter sérieusement (même de manière sommaire) ce PCS, car, tel qu'il est rédigé, notre groupe ne peut l'avaliser.

* : citations en italique voir page 13 http://etrechy.ensol.free.fr/programme_2014a2020.pdf